



EMPLOIS, SALAIRES...

Il y a URGENCE

En grève le 29 septembre 2022

Avec des années du gel de la valeur du point d'indice et dans le contexte inflationniste actuel, les salaires dans la Fonction publique sont dans un état désastreux. On assiste ainsi à un appauvrissement et un déclassement des agents et agentes. L'augmentation de la valeur du point d'indice cet été ne résorbe même pas les pertes subies au regard de l'inflation 2022...

Dans ce contexte, revendiquer des hausses de salaires et améliorer concrètement la situation des personnels ne sont plus une nécessité mais une urgence.

Concrètement, quelles pertes salariales dans la Fonction publique ?



Il y a 20 ans...

- ◆ Catégories B recrutées à 14 % au-dessus du SMIC. Aujourd'hui, le 1er échelon est abaissé au niveau du SMIC, ainsi que le 2ème.
- ◆ Catégories A recrutées à 37 % au dessus du SMIC. C'est 11% aujourd'hui!
- ◆ Catégories C recrutées à 3% au dessus du SMIC. C'est au SMIC aujourd'hui jusqu'au 7 premiers échelons du 1er grade!

Et que dire des temps partiels imposés, des bas salaires et de la précarité statutaire des AESH et AEd...?



En GRÈVE POUR :

- ✓ une augmentation immédiate de tous les personnels de 400 € net ;
- ✓ un SMIC à 2000 € brut ;
- ✓ le dégel de la valeur du point d'indice avec le rattrapage des pertes antérieures ;
- ✓ l'indexation de la valeur du point d'indice sur l'indice des prix à la consommation ;
- ✓ l'égalité salariale entre les femmes et les hommes ;
- ✓ la revalorisation conséquente et immédiate des pensions.

Exigeons des augmentations indiciaires et pas de l'indemnitaire

POUR une revalorisation indiciaire

Les primes, indemnités et heures supplémentaires génèrent une mise en concurrence des personnels et ne comptent pas pour le calcul de nos pensions.

Surtout, elles sont un des fondements de l'inégalité salariale femmes/hommes qui fait que les salaires des 73% de femmes de notre ministère sont inférieurs de 15% à ceux des hommes.

POUR une revalorisation de TOUS les personnels...

Et pas seulement pour les enseignant·es comme annoncé par le ministre... Pire, seulement 10% d'entre-eux·elles seraient concerné·es (début et milieu de carrière). Contrairement à ses premières déclarations...

Quant aux 10% supplémentaires pour celles et ceux acceptant le « pacte présidentiel », ce serait le retour *au travailler plus pour gagner plus*. Inacceptable.

Des annonces uniquement pour les enseignant·es, insuffisantes et inquiétantes.

Titularisation de tou·tes sans conditions de concours ni de nationalité et formation offerte

POUR s'attaquer à la précarité...

Il y a urgence :

- à réviser la grille salariale des AESH pour respecter l'écart de 10 points d'indice entre échelons. Et cela doit être applicable aux AEd ;
- à mettre fin aux temps incomplets imposés ;
- à créer de véritables statuts de catégorie B de la Fonction publique pour les AESH et AEd.

POUR rendre attractifs les métiers de l'Éducation...

Il faut augmenter les salaires et améliorer nos conditions de travail et d'exercice pour rendre du sens à nos métiers.

Cela passe par la création massive de postes statutaires et la fin du recours aux personnels contractuels, la titularisation sans condition de concours ni de nationalité (et formation offerte), la fin de la dérive managériale, le retour aux cadres collectifs, l'abrogation de la réforme de la Fonction publique, des PIALS et des réformes Blanquer de tri social...

Améliorer nos conditions de travail

La CGT Educ'action revendique :

De nouvelles grilles salariales, basées sur un smic à 2000 € brut, à avancement unique et sur un seul grade, permettant à minima le doublement de salaire sur une carrière complète pour une retraite à 60 ans et 37,5 annuités.



- Pour les catégories C (Adjaenes, ATRF), une carrière sur 20 échelons débutant à 1,2 fois le smic.
- Pour les catégories B1 (SAENES, TRF), une carrière sur 20 échelons débutant à 1,4 fois le smic.
- Pour les catégories B2 (SAENES classe supérieure, TEN), une carrière sur 20 échelons débutant à 1,6 fois le smic.
- Pour les catégories A1 (personnels enseignants et d'éducation, ; Psy-En, infirmier·ères, AS, AAE...), une carrière sur 18 échelons débutant à 2 fois le smic.
- Pour les catégories A2 (médecins scolaires...), une carrière sur 17 échelons débutant à 2,3 fois le smic.